



Inscription

De par votre inscription, vous vous engagez à respecter le règlement de la bibliothèque, dont les points essentiels se trouvent au dos de la feuille. Les données suivies d'un astérisque sont obligatoires.

Données personnelles

Madame/Monsieur	<input type="checkbox"/> Mme.	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Autre
Nom*			
Prénom*			
Nom d'utilisateur* (La bibliothèque recommande d'utiliser le numéro de la carte de lecteur)			
E-mail (pour les étudiants et les adultes)			
Mot de passe			
Rue			
Code postal			
Ville			
Date de naissance*			
Genre	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> H	<input type="checkbox"/> Autre
No de téléphone*			
No de téléphone (mobile)			
Je souhaite que mon historique (liste des documents empruntés précédemment) soit conservé.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Je souhaite recevoir la newsletter mensuelle du musée et de la bibliothèque	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

Données d'utilisateur

No de carte de lecteur	(Numéro de la carte de lecteur rempli par la bibliothèque)	
Type de lecteur	<input type="checkbox"/> Elève Bulle	<input type="checkbox"/> Enseignant Bulle
	<input type="checkbox"/> Enfant	<input type="checkbox"/> Etudiant
	<input type="checkbox"/> Adulte	<input type="checkbox"/> Retraité, AI
Canal de communication*	<input type="checkbox"/> E-mail	<input type="checkbox"/> Poste
E-mail de communication supplémentaire (pour les enfants : e-mail des parents)		
Langue de communication*	<input type="checkbox"/> Français	<input type="checkbox"/> Italien
	<input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Anglais

« Par mon inscription, je, soussigné, m'engage à respecter le règlement de la bibliothèque, dont les points essentiels se trouvent au dos de cette feuille. »

Date et signature :

.....

Points importants du règlement de la bibliothèque (extrait)

- L'usager de la Bibliothèque respecte l'ordre et la tranquillité des lieux ainsi que les directives données par le personnel.
- L'abonnement annuel coûte :

Adultes :	CHF 20.-
Famille :	CHF 40.-
Elèves et enseignants du cercle scolaire primaire Bulle- La Tour - Morlon :	Gratuit
Elèves et enseignants des classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère :	Gratuit
Enfants jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire :	CHF 5.-
Etudiants/apprentis (sur présentation d'une attestation) :	CHF 10.-
Rentiers AVS/AI :	CHF 15.-

Les jeunes ont accès à la bibliothèque adulte dès le cycle d'orientation avec accord parental ou dès 16 ans révolus.
- La première carte de lecteur est délivrée gratuitement. Le remplacement d'une carte perdue ou détériorée coûte CHF 10.-
- Tout changement de nom, d'adresse ou de courrier électronique doit être signalé rapidement par la personne détentrice d'une carte de lecteur.
- L'usager inscrit reçoit le règlement de la Bibliothèque et les conditions de prêt. Par son inscription, il s'engage à les respecter.
- L'usager est responsable des documents empruntés. Il répond du dommage causé par la perte ou la détérioration des documents empruntés. Il est tenu d'en vérifier l'état lors d'un emprunt et de signaler toute défectuosité. Il doit transporter les documents dans un emballage adéquat. Tout dommage sera taxé CHF 5.-. En cas de perte d'un document ou de détérioration ne permettant plus de le remettre en circulation, l'emprunteur doit en payer le remplacement et participer aux frais administratifs par une taxe de CHF 10.-
- Le nombre maximal de documents empruntables est de 8 par abonnement et de 20 pour l'abonnement famille. La durée du prêt à domicile est de 28 jours. La prolongation d'un prêt est de 28 jours. Elle est accordée pour autant que le document ne soit pas réservé par un autre usager.
- En cas de retard, une amende est perçue dès le 11^e jour de retard (CHF 0.50 par document et par jour de retard). Elle augmente de CHF 0.50 par document et par jour de retard supplémentaire.
Envoi du 1^{er} rappel après 11 jours
Envoi du 2^{ème} rappel après 21 jours
Envoi du 3^{ème} rappel après 31 jours
Après 46 jours de retard, une facture est envoyée comprenant, en plus de l'amende, le prix des documents non rendus et les frais administratifs de CHF 10.- par document. La Bibliothèque se réserve le droit de mise en poursuite.
- L'usager qui a des documents en retard ou des amendes impayées (dès CHF 20.-) ne peut plus emprunter de documents jusqu'à la régularisation de sa situation.

Le règlement de la bibliothèque a été approuvé par le Conseil communal le 2 décembre 2021.